



**Conseil communal
de Duillier**

Procès-verbal

Duillier, le 7 janvier 2026

Séance du Conseil communal du jeudi 11 décembre 2025

Centre communal de Duillier

Mme Stéphanie Guidi, Présidente, ouvre la 14^{ème} séance de la législature à 20h05. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil qui ont répondu présents, à la Municipalité dans son ensemble et à Mme L. Bodenmann, Secrétaire municipale. Elle remercie le Secrétaire du Conseil, M. A. Zähringer, et l'employé communal, M. N. Paunovic, ainsi que son épouse pour leur préparation respective de la séance de ce soir. Elle adresse ses salutations et ses remerciements au public venu assister à cette dernière séance du Conseil pour l'année 2025.

Elle adresse quelques mots à l'Assemblée :

"En préambule, je voudrais saluer l'engagement de toutes et tous ici : en honorant votre choix de participer à la vie du village et prendre part aux discussions, vous permettez, nous permettons à Duillier d'être Duillier.

Avec des propositions, avec des réflexions, avec des décisions qui concernent l'espace commun, nous permettons, vous permettez à Duillier de se définir, de s'enrichir, de se protéger et d'évoluer. Et c'est par vos présences, notre participation, vos voix, notre engagement que Duillier avance et évolue. Parce que nous sommes ici, ensemble, exactement dans ce but, dans cette intention essentielle.

Ensemble, nous nous mettons au service de notre lieu de vie, nous y apportons nos valeurs, nos idées, nos projections... En collaborant, en élaborant, en débattant et en conjuguant nos voix, en cocréant.

L'engagement de chaque concitoyenne et chaque concitoyen a de la valeur. Chaque contribution, même minime, est importante, pour faire que Duillier soit et reste Duillier.

Et c'est ici même, pas plus que 4 soirées par années que Duillier se fait, se construit, se positionne, se définit ou se redéfinit. Ici et nulle part ailleurs. Nous sommes ici - toutes proportions gardées - au cœur du réacteur : cet espace le plus légitime pour faire entendre notre voix, faire valoir nos idées, exprimer peut-être aussi des craintes ou des doutes, proposer des solutions ou des projets... acquérir de nouvelles compétences, professionnelles ou sociales aussi, rencontrer ses voisins... pour participer, et faire bouger les lignes... c'est ici que ça se passe ! Loin de la rumeur, de la doléance, de l'inaction et de la rengaine plaintive démunie et du mur des lamentations que symbolisent avec brio les réseaux sociaux dans divers aspects.

Le Conseil communal et ses membres contribuent à la défense des intérêts d'une commune et de ses habitantes et habitants. Il veille à la protection de son patrimoine immobilier, financier, institutionnel, culturel et humain.

C'est ici même que Duillier devient Duillier, et pour que l'avenir de notre commune se poursuive sous les meilleurs auspices, Duillier a besoin d'un engagement, d'une présence, d'une participation et surtout de courage, le même que le vôtre, le nôtre et celui de celles et ceux qui nous ont précédés ici et qui nous ont légué ainsi ce village incroyable qu'il me tient personnellement à cœur de soutenir et préserver – parole d'exilée genevoise !

A l'heure de renouveler tout soudain nos autorités, exécutives et délibératives, il est essentiel, de là où je regarde, que chacune et chacun de vous se sente concerné par la suite à donner à l'Histoire de ce village, qui mérite – je vous assure – un sincère engagement.

Alors une fois encore, je souhaite à toutes et tous ici une cordiale bienvenue et je remercie sincèrement chaque membre de l'assemblée pour sa participation et ses contributions, passées, présentes et à venir !

Vous l'aurez remarqué, c'est dans une salle un peu métamorphosée que la séance se tient, et il semble que l'acoustique soit améliorée par cette nouvelle paroi rutilante.

Nous testons également ce soir du nouveau matériel d'enregistrement afin de rendre la rédaction du PV encore plus aisée pour son rédacteur.

Cependant, je prierais chaque intervenante et chaque intervenant de veiller à s'adresser à l'assemblée de manière audible et en articulant, afin que toutes et tous, public présent y compris, puissent clairement saisir ce qui est formulé.

Et selon la formule d'usage, pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et permettre à votre serviteur de vous identifier, je vous demande de vous lever en annonçant vos nom et prénom lorsque la parole vous est donnée.

D'avance je vous en remercie."

1. Présences

À l'appel, 34 membres sont présents et 9 sont excusés : Mmes C. Chagneau Vigneron, J. Lehmann et S. Humbert, ainsi que MM. P. Berger, R. Rüesch, Y. Hauser, F. Coquoz, N. Lamacchia, S. Maillard. Sont absents : MM. Ch. Chambordon et D. Grenno.

L'assemblée peut délibérer valablement, le quorum étant atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de l'ordre du jour.

M. A. Uldry pense que l'amendement déposé par la Municipalité doit figurer à l'ordre du jour afin qu'il puisse être voté.

Mme la Présidente acquiesce et propose de placer ce sujet au point 7 et de décaler ainsi les autres points.

L'ordre du jour modifié est proposé au vote.

L'ordre du jour, modifié, est adopté à l'unanimité

3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025

Mme la Présidente ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

Personne ne demandant la parole, le procès-verbal est soumis au vote.

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025 est adopté à une large majorité avec 7 abstentions

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Mme la Présidente informe sur :

Les décès dans la commune

Il y a malheureusement un décès à déplorer. Madame Monique Meyer, née le 8 mars 1939, de nationalité suisse, nous a quittés le 27 septembre dernier.

Pour honorer la mémoire de la défunte et en signe de respect pour sa famille, Mme la Présidente prie l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Présidente cède la parole à M. le Syndic

- M. M. Peytregnet informe sur

La révision du Plan d'Affectation

"Comme informé lors de notre dernier conseil, notre PACOM a été approuvé par le Conseil d'Etat ce qui a engendré des recours auprès de la CDAP. Ces recours ont également eu un effet suspensif à l'entrée en vigueur de l'ensemble de notre PACOM. Afin de faciliter les procédures des mises à l'enquête de constructions, nous avons demandé à la Cour de lever l'effet suspensif à l'entrée en vigueur de notre PACOM à l'exception des 3 parcelles qui font l'objet des recours auprès de la CDAP. Nous sommes ravis de vous informer que notre demande a été acceptée et qu'en conséquence notre PACOM et ses règlements, excepté pour les parcelles précitées sont entrés en vigueur le 6 octobre 2025. Un dossier difficile qui a occupé nos esprits depuis 13 ans est donc arrivé à son terme et pour le surplus il conviendra à la justice de se prononcer.

Je tiens toutefois à rappeler que pour toutes les parcelles affectées aux zones constructibles, les propriétaires sont tenus à réaliser leurs biens dans un délai de 12 ans s'ils veulent échapper à une taxe punitive."

L'administration communale

"Vous l'avez peut-être remarqué dans les médias que nous avons entamé la recherche pour le remplacement de Mme Anna Blanchoud, préposée au Contrôle des Habitants, qui prendra une retraite bien méritée après plus que 20 ans de loyaux services à fin juin de l'année prochaine. Nous sommes actuellement bien avancés dans l'audition des candidates et candidats et pensons pouvoir boucler ce dossier avant la fin de l'année."

Remerciements et vœux de fin d'année

"Je me suis un peu fait avoir en fin d'année passée. Afin d'éviter que cela m'arrive encore une fois, je tiens à vous remercier pour votre collaboration précieuse et constructive dans le cadre des dossiers que nous avons traités durant 2025. Cette collaboration est primordiale pour une gestion cohérente et harmonieuse des affaires communales de notre village.

J'adresse également mes félicitations et un grand merci à notre employé communal Nenad, nos collaboratrices de l'administration, nos collaboratrices et collaborateurs de l'UAPE et de mes collègues municipaux qui contribuent sans cesse et significativement à la bonne marche de nos services au bénéfice de notre population.

Pour terminer cette année 2025, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2026."

- M. C. Bosson informe sur

L'éclairage public

"Suite à différentes demandes de citoyennes et citoyens, notamment liées à un sentiment d'insécurité durant la nuit, et vu le sondage du Conseil 50-50, nous avons pris la décision de laisser la lumière allumée toute la nuit pendant cette période hivernale. Depuis, d'autres personnes nous ont fait part de leur mécontentement ..., difficile de contenter tout le monde. La pose de nouveaux lampadaires qui débutera l'année prochaine devrait nous aider à trouver un compromis."

L'APEC – Assainissement

"Les travaux de terrassement pour la construction de la nouvelle station d'épuration ont commencé et la pose de la première pierre est agendée au vendredi 27 mars.

Nous procédons en cette fin d'année à de gros travaux de réhabilitation de conduites d'eau claire et d'eau usée dans le secteur EST de notre commune, notamment par du fraisage et chemisage. Ceux-ci étaient prévus dans le budget 2025 et il ne devrait pas y avoir de débordement. Une autre réparation, également avec un chemisage, a été réalisée sur une conduite communale traversant des propriétés privées entre le Ch. du Molard et la Rigolette. Nous en profitons pour remercier les propriétaires et exploitants pour leur compréhension.

Nous avons également procédé à la réfection de quelques regards d'eau claire dans le secteur du Frêne et de Calèves."

L'Eau Sous Pression (ESP)

"Pas de point particulier si ce n'est que lors des travaux d'assainissement mentionnés précédemment, nous avons découvert à proximité de ces derniers une microfuite sur une conduite d'ESP, fuite que l'on s'est empressé de réparer rapidement."

- Mme C. Vanat-Gachet informe sur :

Le skate park et le terrain de football

"Le skate park et le terrain de football sont maintenant prêts à accueillir les sportifs de la commune. Tous les aménagements sont installés, des poubelles à la table de pique-nique, sans oublier un platane fraîchement planté."

Le chantier de la future école

"Le chantier de l'école poursuit son avancée et la première étape s'est réalisée dans les temps. La dalle sur le parking souterrain est terminée. Ainsi, l'entreprise Erne pourra prendre le relais début janvier 2026."

Le repas des Aînés

"Mercredi dernier a eu lieu le repas de Noël des Aînés. Comme à chaque édition, ce fut une belle réussite."

- M. Ch. Challande informe sur :

La paroi fermant le rangement de la salle communale

"La paroi est enfin posée et elle rend bien service et donne satisfaction. Les comptes ne sont pas encore bouclés, mais j'ai bon espoir que l'on sera dans le budget qui nous avait été alloué."

Les dix ans de la Déchetterie Intercommunale (DIC)

"Vous avez reçu, sur vos tables, de petites sucreries et une boîte pour marquer les dix ans d'existence de notre déchetterie intercommunal."

- M. L. Bachelard informe sur :

La prévention contre la grippe aviaire

"Suite à la confirmation de nouveaux cas de grippe aviaire en Suisse, l'office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires renforce la prévention et l'ensemble du pays est placé en région d'observation. Cela touche principalement les détenteurs de 50 volailles ou plus en protégeant leurs animaux du contact avec les oiseaux sauvages. Pour les détenteurs de moins de 50 volailles, bien que ces mesures ne soient pas obligatoires, elles restent fortement recommandées. Il est primordial d'informer l'inspecteur de Police faune-nature de la région en cas de découverte, au même endroit, de plusieurs oiseaux sauvages morts."

Le site internet de la commune

"Nous avons le plaisir de vous informer que notre nouveau site internet est en ligne et espérons qu'il sera à la hauteur de vos espérances. N'hésitez pas à nous communiquer les éventuelles coquilles que vous constaterez."

Le poste mobile de la gendarmerie

"Les buts du poste mobile de la gendarmerie sont de lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible d'un véhicule et de son équipage aux endroits clés et d'offrir aux citoyens des services comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels et des conseils de prévention. Le poste mobile de la gendarmerie a été présent à Duillier le lundi 3 novembre de 13h30 à 16h00 et rien de spécial n'a été signalé."

Les résultats des contrôles radar sur notre commune

"La gendarmerie vaudoise a procédé à un contrôle radar, toujours sur la Route de Trélex, Les Bucleis, en date du mardi 2 septembre de 18h10 à 19h45. 117 véhicules ont été contrôlés pour 12 conducteurs dénoncés, soit un taux d'infractions de 10,26%, supérieur comme toujours aux taux du canton pour la même période de 2,66%. A la suite de notre rendez-vous du vendredi 26 septembre avec un opérateur du bureau du radar de la gendarmerie vaudoise, nous avons finalement trouvé 3 emplacements qui conviendraient pour poser leur radar dans d'autres lieux de notre commune, soit au Chemin de Panlièvre, côté ouest, au milieu de la Rue de l'Essert et au milieu du Chemin Sous-Servaz. Nous sommes toujours en cours de finalisation pour obtenir les autorisations nécessaires."

Le mandat confié au SIR (Service d'Intervention Rapide)

"A partir du 1er septembre dernier, le SIR n'effectue plus qu'une ronde journalière d'environ 20 minutes entre 20h00 et 2h00 dans notre village. A ce jour le SIR ne nous a toujours pas signalé de cas et nous pensons qu'il serait judicieux de décider si nous souhaitons continuer avec ce contrat. A noter que nous rencontrons trimestriellement le chef du poste de gendarmerie de Nyon et la dernière rencontre était ce mardi 9 décembre pour faire un tour d'horizon de ce qui s'est passé dans notre commune. Mis à part un cambriolage annoncé, aucune autre infraction majeure n'a été signalée depuis leur dernière visite du mardi 2 septembre."

Les radars communaux

"C'est avec satisfaction que nous vous communiquons les premiers résultats de nos 2 nouveaux radars communaux (attention dès 1km/h de trop, il s'agit déjà d'un excès de vitesse) :

- Rue de la Rigolette côté lac du 10 avril au 26 octobre – limitation de vitesse 30 km/h. Trafic moyen quotidien 62 véhicules / 37,66% d'excès de vitesse / vitesse maximum contrôlée 80 km/h
- Chemin de Panlièvre 15 côté ouest du 14 août au 26 octobre – limitation de vitesse 50 km/h. Trafic moyen quotidien 108 véhicules / 66,48% d'excès de vitesse / vitesse maximum contrôlée 90 km/h
- Route de Trélex 14 côté lac du 26 octobre au 1er décembre – limitation de vitesse 50 km/h. Trafic moyen quotidien 444 véhicules / 18,51% d'excès de vitesse / vitesse maximum contrôlée 104 km/h
- Chemin de Sous-Servaz 12 côté ouest du 26 octobre au 1er décembre – limitation de vitesse 30 km/h. Trafic moyen quotidien 104 véhicules / 38,90% d'excès de vitesse / vitesse maximum contrôlée 82 km/h

Mme H. Surber aimerait savoir si des actions peuvent être entreprises au vu des chiffres élevés d'excès en zone 30km/h ou faut-il attendre afin que les usagers se rendent compte qu'il s'agit d'une zone limitée.

M. L. Bachelard propose d'attendre un ou deux mois pour affiner ces résultats puisqu'ils sont tout frais, mais selon les endroits il sera difficile de faire quelque chose. Comme il l'a dit dans ses communications, il a regardé avec la Gendarmerie pour la pose d'un radar mobile officiel et qu'il en ressort qu'il n'y a pas beaucoup de lieux où cela est possible. Il a lui-même fait le tour, en véhicule officiel, des divers sites inventoriés. Il n'y a que trois places possibles, à savoir Panlièvre, Sous-Servaz et L'Essert. La Rigolette, par exemple, ne convient pas. Il est clair qu'une analyse sera effectuée et des solutions trouvées.

Mme P. Maye voudrait savoir s'il est question de radars fixes ou mobiles de la Gendarmerie.

M. L. Bachelard répond qu'il s'agit bien de la place pour un radar mobile de la Gendarmerie. Il y a une douzaine d'emplacements pour les radars de la Commune, mais il s'agit d'appareils "pédagogiques". Pour celui de la Gendarmerie, il y a des normes précises à respecter, notamment du point de vue longueur en amont de l'appareil.

6. Communications des délégués.es aux Associations Intercommunales

APEC

M. O. Dupuis prend la parole :

"Lors de la séance du Conseil intercommunal de l'APEC du 9 octobre 2025 à Begnins,

Le CODIR a informé sur :

- La réception du permis de construire de la ville de Gland en date 19 septembre 2025
- L'octroi de subventions par la confédération pour les micropolluants
- La signature de la vente à terme pour les parcelles de la Lignièrès
- La validation du projet ThermorésÔ Gland sur la valorisation des eaux épurées et du partenariat
- La séance d'information au public du 16 septembre dernier
- Le début de la campagne d'information via un affichage aux accès et abords du chantier

Sur le site lui-même, l'ouverture du chantier a eu lieu le 23 septembre 2025. Les travaux préparatoires pour la circulation ainsi que les travaux de sondage et début de la pose des conduites d'assainissement de la Ville de Gland sont en cours. Des sondages archéologiques ont lieu et les travaux pour l'accès au site avec la création de places d'évitement et d'élargissement du chemin ont débuté.

Pour suivre l'avancement du projet, rendez-vous sur : www.apec-gland.ch et pour la visualisation en temps réel une Webcam a été installée sur site. Les travaux sont visibles depuis l'autoroute en direction de Lausanne juste après l'entrée Gland."

Conseil Intercommunal de Région de Nyon

Mme Ch. Trolliet communique que le Conseil intercommunal de Région de Nyon s'est tenu, hier soir, mercredi 10 décembre à Begnins.

"Nous avons traité les préavis suivants mis à l'ordre du jour :

- PR 57-2025 - Budget 2026 (Commission des finances)

Dans le cadre de ce préavis, un amendement déposé par la commission des finances pour faire baisser deux postes a été très largement refusé par 66 non, 30 oui et 13 abstentions

Le Budget de l'exercice 2026 a été voté à une très large majorité de 104 oui / 3 non et 2 abstentions

- PR 58-2025 - Convention quadriennale avec le Casino-Théâtre de Rolle

La convention quadriennale engageant le Casino-Théâtre de Rolle, l'État de Vaud, la Commune de Rolle et Région de Nyon arrivant à son terme, le préavis proposait de reconduire ce partenariat par le biais d'une nouvelle convention quadriennale pour la période 2026-2029 et d'en fixer les termes financiers.

Suite aux rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, le préavis a été adopté par 103 oui et 2 absentions

- PR 59-2025 - FRM Financement des courses expérimentales de la ligne 815 pour l'année d'horaire 2026.

Le Fonds régional pour la mobilité (FRM) a financé en 2025 le coût des prestations relatives aux paires de courses expérimentales sur la ligne 815 circulant au quart d'heure en heure de pointe entre la gare de Nyon et Signy, centre commercial. Les infrastructures ont, quant à elles, été financées par les communes et les Entreprises.

Conformément à la directive du Fonds régional pour la mobilité (FRM), un nouveau crédit est sollicité pour assurer la continuité du financement intégral de ces prestations pour l'année 2026. La Commission pour la Mobilité a rendu un rapport positif qui a été largement suivi par l'assemblée qui a accepté ce préavis.

- PR 60-2025 - Démarche-pilote en faveur du renforcement des services de proximité dans les villages du nord du district (Commission ad hoc).

Ce préavis propose un soutien financier pour la réalisation d'une étude visant à améliorer l'accès aux services et équipements de proximité dans les villages de Burtigny, Le Vaud, Longirod, et Saint-Georges dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision territoriale transfrontalière 2050.

Ce préavis a également été accepté à une très large majorité.

- PR 61-2025 - Évaluation des retombées économiques et de l'impact médiatique des événements culturels régionaux.

En réponse aux demandes de la commission tourisme, Région de Nyon souhaite coordonner un mandat en vue d'évaluer les retombées économiques et l'impact médiatique des principales institutions culturelles établies dans ses communes membres. Commissions impliquées : Commission ad hoc de 5 membres et Commission des finances - Ce préavis a également été accepté à une très large majorité.

- Préavis 62-2025 : Adhésion de la commune de Chésereux à Région de Nyon.

La Commune de Chésereux a décidé, par vote de son Conseil communal en date du 9 octobre 2025, de solliciter son adhésion à Région de Nyon en tant que membre à part entière. Pour rappel, la Commune avait décidé de quitter l'association le 7 décembre 2017, principalement pour des raisons d'ordre politique et budgétaire. En 2024, le contexte intercommunal et régional ayant évolué, le Conseil communal a réexaminé cette décision. La dynamique de la Région, les projets en cours et les bénéfices de la mutualisation ont été jugés suffisamment convaincants pour proposer un retour de la commune de Chésereux comme membre actif dès 2026.

Ce dernier préavis a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Pour votre information : concernant le DISREN que nous avons, pour notre part, voté lors de notre dernier Conseil Communal, le 80% des communes de Région Nyon l'ont déjà adopté.

De nombreux points divers ont été évoqués lors de ce Conseil Intercommunal, j'en développerais 3 à votre intention ce soir :

- La construction du "Lapin Blanc".

La construction de ce nouveau bâtiment à la vallée des Dappes, d'où partiront les deux télésièges Dappes-Dôle (CH) et Dappes-Tuffes (F), mais aussi toutes les activités de ski de fond, a, à nouveau, pris du retard. Plusieurs raisons sont invoquées : le désistement d'une entreprise sur le chantier, nécessitant son remplacement, le passage obligé par les marchés publics et les visites des Autorités selon la législation française. Ces retards et leurs causes ont été relayés récemment par la presse. Le complexe ne sera, finalement pas opérationnel cette saison d'hiver, le bâtiment sera livré, au mieux, fin du premier trimestre 2026.

Une interpellation a également été déposée par un groupe de Conseillers Intercommunaux à ce sujet.

- Concours "Nature en milieu bâti".

La Région encourage dans un périmètre régional des projets au bénéfice de la biodiversité en milieu bâti. Le concours "Nature en milieu bâti" vise à soutenir des actions concrètes pour renforcer la biodiversité dans les zones bâties*. Il est ouvert à l'ensemble des habitant-es, communes, entreprises et associations sur le territoire des communes membres de la Région, avec à la clé un montant de CHF 5000.-. Les initiatives proposées doivent s'inscrire dans les politiques existantes et peuvent par exemple concerner la réalisation d'un étang pour la biodiversité /la création d'une haie arbustive indigène en lieu et place d'un bâti/la pose de nichoirs à hirondelles de fenêtre /l'élaboration d'un plan lumière ou toute autre mesure sur parcelle privée ou publique. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 1er mars 2026. Toutes les informations utiles se trouvent dans le règlement sur une page dédiée sur le site de région Nyon.

- Vélos en libre-service :

Dans le cadre de la procédure en marché public pour l'exploitation de son futur réseau de vélos en libre-service, Région de Nyon a attribué la concession à l'entreprise Voi Technology. Les emplacements dans les 12 communes déjà partenaires du réseau de vélos en libre-service seront maintenus. D'autres s'ajouteront au réseau pour atteindre une augmentation de l'offre de 50%, soit quelque 71 stations et 450 vélos électriques. Le rééquilibrage des vélos et la gestion de la flotte seront assurés par une entreprise sociale implantée à Nyon et ayant pour mission la réinsertion socioprofessionnelle. Dès l'échéance du délai de recours le 19 décembre 2025, les partenaires pourront finaliser les modalités contractuelles et planifier les prochaines étapes de mise en œuvre, afin que le réseau soit opérationnel à partir de la fin du premier trimestre."

Conseil Intercommunal de l'AISE

M. R. Schenker informe que le Conseil Intercommunal de l'AISE s'est réuni le 29 octobre 2025.

- "Communication du CoDir :
 - L'agrandissement du site de Le Vaud est terminé.
 - La mise en place de l'accès internet "Mon Portail", sur lequel les parents peuvent inscrire leur enfant à l'UAPE, aux activités extra scolaires, aux cours d'appui et autres activités est maintenant effective, suite aux petits "bugs" qu'il y a eu à son lancement.
- Intervention du directeur du site scolaire de "L'Esplanade" à Begnins.
 - Un questionnaire a été soumis aux élèves sur le climat scolaire. 94% des élèves en primaire et 92% des secondaires se sentent bien à l'école.
- Préavis n° 03/2025 Budget 2026 :
 - Les discussions furent vives sur le sujet, principalement sur le fait de la demande d'investissement pour des tableaux interactifs, notamment pour Duillier et la Maison Jaune à Begnins, qui était conséquente.
 - Trois amendements ont été votés :
 - Amendement n°1 : Suppression de la somme prévue pour les tableaux interactifs. A été accepté.
 - Amendement n°2 : Modification du montant du fonds de réserve : A été accepté.
 - Amendement n°3 : Modifications concernant la travailleuse sociale de proximité : A été refusé.
 - Le préavis du budget a été accepté tel qu'amendé.

Une séance est prévue le 7 janvier 2026 concernant un préavis d'investissement pour les tableaux interactifs.

Concernant le travailleur social de proximité, des interrogations ont été soulevées dans la mesure où son engagement avait été défini sur deux ans et dont le contrat devait prendre fin en décembre 2025. Dans la mesure où la première personne qui avait été engagée a démissionné après six mois d'activités, il a été décidé de reporter la fin du contrat de la deuxième personne à la fin 2026 afin de pouvoir garder une certaine cohésion et de la stabilité auprès des bénéficiaires concernés."

7. Préavis n° 07-2025 "Budget 2026" - Amendement

Mme la Présidente informe que la Municipalité a déposé un amendement concernant le préavis 07-2025. Elle demande si cette dernière souhaite intervenir.

Ceci n'étant pas le cas, elle demande à M. A. Uldry de lire les conclusions du rapport de la CoGesFin. Après lecture du rapport, celui-ci propose d'accepter l'amendement et le préavis 07-2025 "Budget 2026".

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

L'amendement au préavis N° 07-2025 est adopté à l'unanimité

8. Préavis n° 07-2025 "Budget 2026"

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis du budget 2026.

M. C. Bosson aimerait donner quelques précisions concernant les charges de l'Association Intercommunale gérant l'eau (SIAEP). Il est sujet de la conduite, mais en réalité il s'agit, d'une part, d'une augmentation assez considérable des coûts de concession vis-à-vis des SI de Nyon et de la SAPAN et, d'autre part, de la mise en conformité du réservoir commun avec Coinsins suite à un audit effectué il y a quelque temps déjà. Les travaux sont prévus pour l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 07-2025, tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité

9. Préavis n° 08-2025 "Renaturation de la Promenthouse"

Mme la Présidente donne la parole à M. C. Bosson

Ce dernier précise que, comme mentionné dans le préavis, une subvention de 95 % devrait être touchée à la fin des travaux. Il a le plaisir d'annoncer que le Canton a confirmé ce chiffre et que cette somme sera allouée.

Mme la Présidente demande à Mme H. Surber de faire part du rapport de la CoGesFin et à M. J. D. Macherel de lire les conclusions du rapport de la commission ad hoc. Après lecture des rapports, tous les deux proposent d'accepter le préavis 08-2025.

La discussion est ouverte.

Mme Ch. Trolliet trouve que c'est un magnifique projet qu'elle se réjouit de voter positivement et elle remercie la Municipalité d'avoir proposé cette renaturation.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis n° 08-2025 est adopté à l'unanimité

10. Règlement communal du Patrimoine arboré - Nomination d'une commission

Mme la Présidente rappelle que le Règlement communal concernant le patrimoine arboré a été réadapté en 2021. Néanmoins, sur décision cantonale, ce dernier doit être revu. Les communes de Givrins, Genolier, Trélex, Coinsins et Duillier se sont cette fois associées afin d'établir et de proposer un règlement uniforme pour ce périmètre.

Le Bureau proposant de réactiver la commission ayant œuvré en 2021, elle demande donc à Mme M. Stüssi et MM. A. Uldry et Ch. Mouzi s'il sont d'accord de poursuivre l'exercice. Ils acquiescent à l'unisson.

11. Divers et propositions individuelles

Mme M. Stüssi aimerait remercier la Municipalité d'avoir posé un panneau à l'entrée du village afin de souhaiter de Belles Fêtes.

M. Ch. Challande en prend bonne note avec plaisir.

Mme Ch. Trolliet souhaite également remercier la Municipalité et l'UAPE pour le magnifique apéro qui a été offert dans le cadre de la Fenêtre de l'Avent N° 1.

Mme P. Maye a appris que l'Auberge allait fermer le 19 décembre prochain et elle demande à la Municipalité si elle a des précisions à apporter.

M. le Syndic confirme qu'il est en contact depuis longtemps avec les tenanciers. Il sait également que des investissements ont été consentis au début de l'exploitation et qui manquent actuellement à la bonne marche des affaires, affaires qui ont bien repris avec passablement de nouveaux clients. Il trouve déplorable que la famille Pittet doive cesser son activité. Il est en contact avec les tenanciers ainsi qu'avec le personnel pour qui ceci est un choc. La pâtisserie Valérie va pouvoir poursuivre sa production en tous cas jusqu'au 15 janvier 2026. La Commune lui a offert certaines opportunités si elle le souhaite. Il ne peut pas en dire plus, mais il a bon espoir que pour ceux qui sont aujourd'hui là, cela va bien se passer. Pour le reste, il ne peut pas se prononcer, la propriétaire, qui n'a pas changé et qui semble un peu imprévisible.

Mme M. Mugnier voudrait remercier la Municipalité et en particulier Mme C. Vanat Gachet pour l'excellente journée pour le troisième âge qui a été choyé une fois de plus.

M. A. Uldry croit savoir que les temps sont durs pour l'épicerie et il invite les membres présents à soutenir ce commerce local si on ne veut pas qu'il disparaisse.

M. le Syndic est au courant qu'il y a des difficultés à l'épicerie et il s'est fait interpellé pour une aide éventuelle. Ceci est bien entendu compliqué, car si la commune devait aider tous les commerces cela pourrait devenir très, très cher pour les contribuables. Des efforts sont faits, par exemple pour les achats de l'UAPE, mais il semblerait qu'il manque d'un peu de flexibilité et c'est parfois un peu compliqué de travailler avec ces gérants. Il salue l'initiative de M. A. Uldry qui invite la population et les membres du Conseil à se rendre à l'épicerie, pour autant que l'achalandage puisse donner satisfaction.

M. C. Bosson rappelle qu'en 2026 il y aura les élections communales et que trois membres de la Municipalité actuelle se représentent. Il s'agit de Mme C. Vanat Gachet, de M. L. Bachelard et de lui-même. Il a le plaisir d'annoncer ce soir qu'il y a une liste complète avec deux personnes qui se joignent à eux. Il s'agit de Mme M. Garcia et de M. O. Dupuis. Cette liste a comme dénomination "Synergie".

Les deux candidats se présentent brièvement :

- Mme M. Garcia est habitante de Duillier depuis 7 ans, travaille dans le secteur bancaire dans la région et aura donc du temps à consacrer à la Commune. Elle a été naturalisée à Duillier et il lui tient à cœur d'apporter du temps et de l'énergie à la Municipalité et de faire un petit bout de voyage ensemble.
- M. O. Dupuis habite à Duillier depuis 2011 et il est responsable du secteur voirie et déchets à la Commune de Prangins. Il se présente sur cette liste pour la Municipalité pour la prochaine législature.

La parole n'étant plus sollicitée, Mme la Présidente lève la séance non sans apporter quelques précisions quant aux prochaines élections communales :

"Je voudrais rappeler que les listes électorales sont d'ores et déjà disponibles pour vos inscriptions pour la prochaine législature. Au vu de l'exercice d'équilibriste que semble être la récolte de candidatures, je me permets de rappeler qu'entre les contraintes cantonales et le vote pour les membres du Conseil en mars, notre future assemblée délibérative doit être constituée de 45 concitoyens, ainsi que 12 suppléants. Il est donc de notre responsabilité de solliciter son voisinage et d'encourager les habitants à rejoindre les rangs du Conseil pour la législature 2026 – 2031.

Comme je l'ai dit en préambule et au risque de me répéter, Duillier a besoin de ses habitantes et de ses habitants : parce que vous habitez ici, vous connaissez les besoins de votre quartier, de votre famille, de vos proches ! Votre voix compte, et Duillier en a besoin, car Duillier n'est rien sans ses voix ! C'est ici que votre voix sert à l'intérêt général, à la collectivité et chacun a sa place et chacun a le droit de défendre les intérêts de son village ! Invitons nos voisines et voisins à participer aux échanges et aux décisions qui touchent notre quotidien ! Et finalement, au fond, la seule raison, l'unique, authentiquement vraie et authentiquement essentielle, LA raison de prendre ce temps et de l'offrir à Duillier, c'est juste parce qu'*Ensemble, on est plus fort et on va plus loin !*

Je vous donne rendez-vous au début du printemps pour notre prochaine Assemblée du Conseil qui se tiendra le jeudi 26 mars à 20h ici-même.

À vous toutes et tous, vos familles et vos proches, je souhaite une excellente fin d'année et vous remercie de votre attention, votre participation, et vous invite à boire le verre de l'amitiés dans le foyer."

La séance est levée à 21h20

Au nom du Conseil communal

La Présidente



Stéphanie Guidi



Le Secrétaire



Andres Zähringer